

**École maternelle G.E Clancier d'Aixe-sur-Vienne**  
**Conseil d'école du 10 novembre 2020**

Ouverture de séance : 18h05

Présents :

Mr Doublet, enseignant, directeur de l'école maternelle et président du Conseil d'école /  
Mme GAILLARD, enseignante / Mme COZMA, enseignante / Mme LABIDOIRE,  
enseignante, Mme DUPLANTIER, enseignante / Mme BACH, enseignante / Mme GADY,  
enseignante

Mme VIALA, DDEN ;

Mr ARNAUD, maire d'AIXE SUR VIENNE / Mme CLAVEAU, adjointe au Maire chargée  
des affaires scolaires ;

Les représentants des parents d'élèves : Mme DEPARDIEU, Mme HENNION-IMBAULT,  
Mme SANZ, Mme CHARPENTIER ; Mme FREYCINEL ; Mr FIEDERER.

Mme CHATEAU ATSEM;

Mr GUDIN, coordinateur périscolaire ;

Excusés : Mr MUSSON, Inspecteur de l'Éducation Nationale Haute Vienne 1 / Mr ROUX,  
DDEN / Mme MAS BRUNOZZI, enseignante remplaçante rattachée à l'école.

**Ordre du jour des enseignants :**

Présentation des membres du Conseil d'école : les membres du Conseil d'école se sont  
présentés lors d'un tour de table.

• Règlement du conseil d'école :

- Cette année a été ajouté au règlement intérieur du conseil d'école qu'un exemplaire  
du compte rendu du conseil d'école sera également disponible sur le site « TOUTE  
MON ANNÉE ».

Mr Doublet rappelle la fonction des DDEN : lien entre mairie et école et l'inspection  
académique.

Après lecture du règlement du conseil d'école par Mr DOUBLET, Directeur de l'école,  
celui-ci est voté à main levée et adopté à l'unanimité.

• Règlement intérieur de l'école :

Cette année a été ajouté au règlement intérieur de l'école à la partie III. 3 : « Hygiène et  
collectivité », le point suivant :

- *Le port du masque devient obligatoire dans l'enceinte de l'école, pour tous les  
accompagnateurs (adultes et enfants de plus de 6 ans) et cela jusqu'à la fin de la  
pandémie.*
- *Le nettoyage et la désinfection des mains sont obligatoires avant de pénétrer dans  
l'enceinte de l'école et cela jusqu'à la fin de la pandémie.*

*Titre VI. 1 dispositions particulières / prise de photos a été rajoutée en plus de l'interdiction de prendre en photo des enfants à l'intérieur de l'école et lors de sortie scolaire celle de ne pas prendre également les adultes en photo.*

*Titre VIII Concertation entre familles et enseignants :*

*Il a été rajouté : « En période de crise sanitaire, il serait souhaitable que les parents créent un compte et prennent connaissance des informations parues sur le site « Toute mon année. » et les signent numériquement. Mr DOUBLET précise qu'il aimerait que les parents signent les mots qu'il envoie sur « Toute mon année. ». Sans signature de leur part, il ne sait pas si les parents ont eu l'information.*

Après lecture du règlement intérieur de l'école par Mr DOUBLET, Directeur de l'école, celui-ci est voté à main levée et adopté à l'unanimité.

- **Effectifs** : il y a 143 élèves aujourd'hui sur l'école maternelle. Les élèves sont ainsi répartis : PS, Mme GAILLARD, 26 élèves ; PS, Mme COZMA, 24 élèves ; MS, Mr DOUBLET, 26 élèves ; PS/MS, Mme BACH, 22 élèves (8PS et 14MS) ; GS, Mme DUPLANTIER, 23 élèves ; GS, Mme LABIDOIRE, 22 élèves. Il y a donc, 58 Petits, 40 Moyens et 45 Grands.

**Effectifs 2021 / 2022** : 47 petites sections seraient prévues pour la rentrée 2021, ce qui maintiendrait les effectifs de l'école.

Inquiétude des RPE sur la fermeture envisageable d'une classe. Cela semble peu probable car les effectifs sont stables.

**Question RPE : Impact de l'effectif des PS** : Comment a été géré le manque de places dans le dortoir ? (Utilisation d'une classe, de la BCD ?) Y a-t-il des lits en nombre suffisant ? Y a-t-il un impact sur la cantine ?

**Réponse** : La scolarisation de 58 PS (et non 70) a entraîné la mise en place d'une classe à double niveau PS/MS. La municipalité a procédé au recrutement d'une ATSEM supplémentaire pour cette classe (Mme GÉNARD).

Pour le temps de sieste, les élèves sont répartis entre le dortoir (48 lits) et la bibliothèque de l'école (10 lits) qui est utilisée en dortoir cette année. Les élèves des deux classes de PS sont couchés dans le dortoir et les PS de la classe de madame BACH (+2 de Mme Cozma) dans la bibliothèque.

**Réponse de la mairie** :

Il n'y a eu aucun impact au niveau de la cantine.

Question RPE : **ATSEM** : Il y a eu du mouvement de personnel, serait-il possible de nous préciser les arrivées/départs ?

Réponse : Cette information a été donnée dans le mot d'information de rentrée qui se trouvait dans le cahier des élèves.

RPE : Il faudrait mettre aussi les prénoms des ATSEM car elles sont plus connues ainsi par les enfants. Les parents ont plus de mal à les identifier sous le nom de famille uniquement. Mr Doublet précisera cela sur le site « Toute mon année ».

Question RPE : **Service civique** : Quelles responsabilités ont été confiées ? Quelle est la répartition entre les 2 écoles ?

Réponse : Cette année un emploi civique (Mr SIMON Quentin) a été recruté sur les deux écoles d'Aixe - sur - Vienne. Sa mission est de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école. Son contrat va du 01/09/2020 au 31/05/2021. Il n'a aucune « responsabilité » mais il nous aide à encadrer des groupes d'élèves dans les classes de Mme Cozma et celle de Mme BACH. Il peut également contribuer à la préparation matérielle de séances, accompagner une classe lors d'une sortie scolaire, assister les enseignants lors de séances de travail en prenant en charge un groupe d'élèves le cas échéant. Il est présent trois matins à l'école maternelle. Cela peut évoluer selon les besoins des deux écoles.

- Élections des représentants des parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2020. Il y a eu 60,70% de participation. Sur 156 votants, 119 ont été exprimés et 37 étaient blancs ou nuls. Les 8 parents d'élèves qui se sont présentés ont été élus (6 titulaires et 2 suppléants).

- Situation sanitaire et organisation :

Organisation de l'accueil :

Cette année la crise sanitaire a entraîné des modifications dans l'organisation de l'école. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'école pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans. Le nettoyage des mains est obligatoire dès l'entrée dans l'école. L'entrée des élèves se fait par la porte donnant sur l'extérieur pour pouvoir respecter la distanciation sociale des accompagnateurs qu'il était impossible de respecter à l'intérieur des locaux.

Question RPE : **Feuilles de présence périscolaire** : Le remplissage directement par les parents a été surprenant pour beaucoup de parents, d'une part vu le contexte où le partage de matériel est à proscrire et d'autre part en réduisant l'opportunité d'échanges entre parents et enseignant. Quelle est la raison qui a motivé ce changement et ce système a-t-il répondu au problème ?

Réponse : Mr DOUBLET précise que par rapport au contexte sanitaire, les parents sont censés avoir les mains désinfectées pour rentrer dans l'enceinte de l'école et porter un masque homologué. Si le premier jour les parents n'avaient pas de stylo pour remplir la feuille (stylo qui était passé au gel hydro alcoolique) le deuxième jour un stylo devait être en leur possession. En ce qui concerne le temps d'échange, les enseignant(e) se tiennent toujours à l'écoute des parents. Si les parents veulent avoir un échange plus long avec l'enseignant(e) de leur enfant, ils peuvent mettre un mot dans le cahier de liaison de celui-ci. Le choix de faire remplir cette feuille par les parents a été décidée en conseil des maîtres de pré-rentrée. Il n'y avait aucun problème de cette gestion de cette feuille. De plus cette feuille est un lien entre les parents et le périscolaire. Elle n'est pas sous la responsabilité des enseignants. Nous avons décidé, avant la rentrée, de mettre en place cette organisation. C'est un nouveau fonctionnement qui n'est pas lié au contexte sanitaire.

RPE : la séparation entre le scolaire et le périscolaire est assez « obscure » pour les parents car ils déposent les enfants à l'école dans sa globalité. Les RPE ont l'impression qu'il y a une scission entre les 2 temps.

Réponse : C'est une question de responsabilité sur les différents temps.

Il n'y a pas de problème entre le scolaire et le périscolaire. Mme GAILLARD rajoute qu'il n'y a aucun problème. C'est une question de responsabilité. Elle indique que le seul outil qui atteste de la présence d'un enfant en classe est le cahier d'appel. Et qu'elle ne doit pas gérer un outil du périscolaire car ce n'est pas de sa responsabilité, ni dans ses fonctions.

L'accueil doit se faire devant la porte extérieure de la classe donc cette feuille est à l'extérieur. Un autre fonctionnement avait été envisagé par les enseignants avec un tableau dans le couloir des classes mais le protocole sanitaire a obligé de remplir cette feuille à l'extérieur.

Cette information sera précisée dans la note d'information aux familles l'année prochaine.

Organisation dans l'école :

Nous avons mis en place deux groupes. Ces groupes sont constitués de trois classes chacun (premier groupe : les deux classes de PS et la classe de PS/MS – deuxième groupe : les deux classes de GS et la classe de MS). Ce sont les groupes des services de cantine. Les temps de récréation se déroulent toujours dans les mêmes cours pour les PS et les PS/MS et la cour du bas pour les GS et les MS. Nous n'avons pas modifié cette organisation pour le deuxième confinement.

Les activités des classes qui se déroulent dans les installations de la commune (gymnase, tiers lieu, bibliothèque, piscine) sont également impactées par les différents protocoles qui sont mis en place par la mairie. Certaines classes ne se rendront pas, pour le moment, au

gymnase car l'application du protocole ne permet pas de mettre en place des activités avec le matériel que nous utilisons les années précédentes (En fin de séance au gymnase, les adultes doivent nettoyer tous les points de contact et le matériel utilisé.) Depuis le deuxième confinement nous ne pouvons plus nous rendre à la bibliothèque et au tiers lieu.

Cette année, l'opération un fruit à la récré ne pourra pas être réalisée.

En ce qui concerne les séances de natation (à destination des Grande Section uniquement) qui devraient débiter le mardi 23 février, nous avons, à ce jour, 6 parents agréés. Elles seront maintenues en fonction du nombre de parents agréés (2 par séance) et du protocole sanitaire en vigueur au mois de février. Elles auront lieu tous les mardis après – midi.

Cette année, nous avons organisé des réunions de rentrée très tard, toujours dans le but de respecter le protocole sanitaire et les instructions officielles. Il paraissait important pour les nouveaux parents d'avoir cette réunion.

Question RPE : **ATSEM** : Participant activement au quotidien de la classe, serait-il possible qu'elles participent aux réunions de rentrée ?

Réponse : En temps normal les ATSEM communiquent avec les parents pendant le temps d'accueil. Cette année, ce temps d'échange ne peut avoir lieu. Effectivement, elles participent activement au quotidien de la classe et ce sont des aides précieuses sans lesquelles une classe de maternelle ne pourrait fonctionner correctement. La question de la présence des ATSEM lors de la réunion de rentrée des différentes classes est une question naturelle qui ne se posait pas lorsque les parents rentraient dans l'école et pouvaient discuter avec elles. Néanmoins, la réunion de rentrée de chaque classe est organisée pour que chaque enseignant précise les objectifs et l'organisation pédagogique qu'il a choisi et elles font parties des obligations de service. Il n'y a aucune obligation pour les ATSEM ni de temps prévu.

Réponse Mairie : Mme CLAVEAU comprend le besoin des parents d'identifier les ATSEM qui est moins évidente cette année.

RPE : certainement et c'est également une reconnaissance envers les ATSEM et la reconnaissance des interactions qu'elles ont avec les élèves.

Mme CLAVEAU : dès lors que les ATSEM sont présentes à la réunion de rentrée il faudrait que l'ensemble du personnel communal soit présent (personnel présent sur le temps de repas par exemple), car il a également des interactions avec les élèves. Mme CLAVEAU pense que les ATSEM font partie de la classe et sont valorisées. Mme COZMA rajoute que l'ATSEM n'ont jamais été dévalorisées et ont toujours été associées à la

classe. Elle indique que l'ATSEM de sa classe a été présentée aux parents le jour de la rentrée et que chaque enseignant a fait de même.

RPE : c'est uniquement un problème d'identification de toutes les personnes qui « gravitent » autour de l'enfant.

Solution envisageable : donner une liste avec les noms les prénoms et les fonctions des différentes personnes travaillant à l'école. Mme COZMA rajoute que chaque adulte bénéficie du droit à l'image et que chacun pourra décider ou non que son image soit diffusée sur un trombinoscope, que cette réponse ne peut être donnée que par la mairie et pas ce soir.

L'équipe enseignante a également décidé de continuer à utiliser le site « Toute mon année » dans l'éventualité d'une fermeture de classe ou un confinement plus sévère. Chaque enseignant a informé les familles des élèves de leur classe lors des réunions de rentrée de l'utilisation qu'il ferait de ce site. Mr DOUBLET quant à lui, s'en servira pour informer les familles et communiquer avec elles. Mr DOUBLET précise qu'il a utilisé ce site pour informer les familles de l'organisation de la rentrée du 2 novembre 2020 et pour leur transmettre l'attestation de déplacement pour qu'ils puissent amener leur enfant à l'école (Cette attestation est également disponible à la mairie.). Il regrette que tous les parents n'aient pas signé les différents mots d'informations.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons toujours pas nous projeter pour anticiper ou prévoir des activités, mais nous essayons de faire vivre l'école de façon « normale ».

- Le temps périscolaire :

Depuis 3 ans la mairie a créé le poste de coordinateur périscolaire de Monsieur GUDIN afin que les parents d'élèves puissent avoir un référent sur les temps périscolaires. Mr GUDIN explique ses fonctions et le temps où il est à l'école et ce que les parents peuvent lui demander.

Mr GUDIN explique qu'il a un numéro de téléphone professionnel : 06 45 36 17 32.

Il est préférable de l'appeler en journée sur les horaires de l'école. Il faut laisser un message puis il rappelle.

Les RPE demandent que le numéro soit visible sur le site de la mairie.

Mme GAYOUT, pour le côté plus administratif est aussi un interlocuteur pour les affaires scolaire (téléphone : 05 55 70 77 19).

Question des RPE sur le lavage des mains à la place de SHA (Solution Hydro Alcoolique). Est-il possible de laver les mains des enfants au lavabo avant de repartir à la maison ?

Réponse de Mme CLAVEAU : Ce n'est pas possible pour des questions de personnel. Cela nécessite une personne pour surveiller les enfants qui sont moins autonomes qu'à l'école élémentaire. Les protocoles sanitaires autorisent le lavage au SHA. Le lavage au savon n'est pas possible par manque de personnel pour la surveillance. Les enfants ne peuvent pas le faire seul. A la garderie les enfants partent les uns après les autres le soir donc le personnel n'est pas suffisant.

Il faut relire le protocole sanitaire pour savoir si le lavage des mains est obligatoire à la garderie ou si cela peut se faire à la maison.

Extrait du protocole sanitaire du 2 novembre 2020 :

« Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :  
o à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;  
o avant et après chaque repas ;  
o avant et après les récréations ;  
o après être allé aux toilettes ;  
o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. »

L'utilisation du SHA est effective une seule fois dans la journée pour les élèves qui restent à la garderie le soir. Le reste de la journée c'est un lavage au savon soit dans la salle d'hygiène soit dans chaque classe.

Question des RPE sur la targette : absence d'affichage. Elle est toujours en fonction. L'affichage sera remis par Mr Doublet.

Il est demandé aux parents d'élèves de refermer le portillon dès qu'ils quittent l'école le matin après avoir déposé leur enfant à la garderie.

• Exercices de sécurité : PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) attentat intrusion et évacuation incendie :

Chaque année scolaire, il nous est demandé de réaliser un exercice d'évacuation incendie, un exercice PPMS intrusion et un PPMS risque majeur avant les vacances de Toussaint. Cette année, et vue la situation sanitaire, le PPMS risques majeurs a été reporté à une date ultérieure. En effet, nous devons rassembler tous les élèves dans la salle de motricité lorsque nous organisons cet exercice, ce qui entraînerait le brassage de tous les élèves.

L'exercice d'évacuation incendie s'est déroulé le 24 septembre 2020, en présence de Mr BILLAC, technicien service prévention, Mr NOUHAUD (service Gestion technique du patrimoine), Mr POT (adjoint au maire), Mme GAYOUT (Service Affaires scolaires). Il n'a traduit aucune difficulté (évacuation en moins de 2 minutes).

L'exercice attentat intrusion s'est déroulé le 2 octobre 2020. Un point est toujours à retravailler quant à l'utilisation de la corne de brume en signal sonore : celle - ci reste inaudible en temps réel pour les conditions d'utilisations habituelles dans une école. La cartouche aérosol se vide en une année. La fermeture de la porte du dortoir reste délicate (Il faut bien insérer la clef pour pouvoir verrouiller la porte.). La porte entre les classes de Mme BACH et Mr DOUBLET peut être fermée.

Question RPE : **PPMS** : Serait-il possible de notifier les familles par un mot dans le cahier précisant le jour et le scénario de l'exercice afin de pouvoir discuter à la maison de cette simulation anxiogène pour certains enfants ?

La porte entre les classes de Mr Doublet et Mme Bach et celle du dortoir peuvent-elles maintenant être fermées à clé ? (Réponse ci-dessus)

Il avait été évoqué un système de signalisation sonore intégré à l'établissement, est-ce toujours d'actualité ?

Réponse : Depuis que ces exercices sont à mettre en place nous n'avons jamais avertis les familles. Nous rassurons et expliquons aux élèves le but de ces exercices (PPMS attentat c'est un jeu de cache cache, « Mr DOUBLET ne doit pas nous trouver »). Nous vous informerons quand les exercices seront effectifs.

Mr le Maire : un projet de dispositif sous forme de boîtier donné à chaque enseignant est à l'étude pour remplacer le signal existant.

Le dédoublement des PAI n'a pas été mis en place.

Réponse : Celui-ci n'est pas nécessaire vu la configuration des lieux à l'école maternelle. Si les enfants sont confinés dans leur classe, c'est qu'il s'agit d'une intrusion : soit c'est un exercice et là il est possible d'aller chercher la trousse à la tisanerie, soit c'est vraiment une intrusion et de toute façon il sera difficile d'intervenir.

Projets d'école et projets de classe :

Les projets en commun :

- « Je lis, j'élis » avec des lectures faites par Anne Cécile PIRON au moins une fois par période. Les deux classes de PS iront également une fois par période à la bibliothèque Simone Veil. Depuis le deuxième confinement ces activités sont suspendues. Mme PIRON vient lire les albums du prix « Je lis j'élis » dans les classes.
- En parallèle du prix « je lis, j'élis » les classes se rendaient au tiers lieu pour utiliser l'outil informatique. Depuis le deuxième confinement, cette activité est suspendue.



- le 15 octobre l'école a participé à l'opération « La grande lessive ». Cette initiative, dont le sujet peut paraître très abstrait, est un motif pour participer à une création plastique et créer une journée commune à toutes les classes de l'école.
- L'ensemble des classes va travailler autour de la poésie et de la terre par l'intermédiaire du Projet d'Éducation Artistique et Culturel conçu en juin 2020. Notre projet a été retenu. Grâce à cela, chaque classe bénéficiera de l'intervention (6 heures) de l'Artiste Plasticienne Emmanuelle Paule Darolles. Celle-ci interviendra après les vacances de Noël. Une réunion est prévue avec elle le 17 novembre.
- Syika CHAULET, professeure de musique à l'école de musique d'Aix – sur – Vienne, viendra les mardis et les jeudis à partir du 10 novembre et ce jusqu'à la fin de la période (vacances de Noël). Elle réalisera des séances d'apprentissage de chants de Noël, elle travaillera sur le rythme, ... . Elle reviendra après les vacances d'hiver.
- possibilité d'assister à un spectacle de Noël dans le mois de décembre à l'école. Cependant les artistes n'ont pas donné d'information quant à leur possibilité de déplacement sur l'école.

• Coopérative scolaire :

Au 31.05.20, il reste 3154.03 € sur le compte du Crédit Agricole.

ENTRÉES	SORTIES
Dons des parents en chèques pour cotisations coopérative scolaire : 625 €	Achat d'ingrédients pour les classes : 31.80€
Dons des parents en espèces pour cotisations coopérative scolaire : 50 €	Achat de matériel (panières, ustensiles de cuisine, feuilles à plastifier) : 70.89 €
Don des Bout'en Train pour projet en cours : 370 €	
	TOTAL : 102.69 €
TOTAL : 1045 €	

Au 31.10.20, il reste 4096.34 € sur le compte du Crédit Agricole.

Nous remercions les Bout'en train qui ont maintenu leur dotation malgré la situation et l'absence de sortie et les parents pour la coopérative scolaire. Nous espérons pouvoir effectuer des sorties scolaires.

• Travaux dans l'école :

Question des RPE : **Travaux école** : Quels travaux ont été réalisés cet été ? (Toilettes du bas avec séparations pour urinoirs + douche, lavabos enfants, lavabo linge souillé, tableaux des émotions préau, film opacifiant toilettes du haut) (Matérialisation accès pompiers/ potelets ? Toilettes adultes ?)

Réponse : Pendant les congés d'été, la douche et les sanitaires du bas (Petite section) ont été rénovés.

Les tableaux des émotions sont en cours de réalisation. Après un temps de séchage de trois semaines, les figures en terre seront installées et les tableaux d'expression seront installés.

Lors du dernier conseil d'école, il avait été demandé par les enseignants que des jeux au sol soient tracés dans les cours. Les enseignants proposeront à la mairie des jeux à tracer. Ils demandent à la mairie s'il faut que ceux-ci soient intégrés au prochain budget.

Réponse de Mr le maire : Cela doit être transmis pour être budgétisé.

Les toilettes adultes seront rénovées pendant les prochaines vacances d'été. L'installation d'un film opacifiant et le panneau signalant l'accès pompiers sont en cours de réalisation. Un marquage au sol pour permettre aux enfants de visualiser la transition entre le trottoir et la route n'est pas envisagé. Cet espace ayant été conçu comme un espace partagé sa modification est délicate. L'installation prévue de potelets permettra vraisemblablement de mieux appréhender cette transition.

### Remerciements :

Mr DOUBLET remercie la municipalité :

- pour le recrutement d'une ATSEM à temps complet dans la classe de PS/MS
- pour le remplacement de l'ordinateur de la classe de Mme DUPLANTIER
- pour la douche, ce qui est plus confortable pour les ATSEM et les enfants.

Les représentants des parents d'élèves remercient la municipalité pour le déplacement du tableau d'affichage.

### ORDRE DU JOUR DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Question des RPE : **Information remplacements** : Serait-il possible de tenir informés les parents, par le biais du cahier de liaison, des absences et remplacements (ou non) des enseignants ? Un certain nombre de parents déposent et reprennent leurs enfants à la garderie et ne sont donc pas au courant de la personne qui prend en charge leur enfant pendant la journée.

Réponse : Lors de l'absence de Madame DUPLANTIER, un mot d'information a été transmis aux familles de sa classe. Quand un(e) enseignant(e) est absent(e) si on a la

chance d'avoir un remplaçant (qui arrive souvent très tard) Mr DOUBLET n'a pas le temps d'en informer les familles par l'intermédiaire du cahier de liaison. Il pourrait utiliser le site de « Toute mon année » mais les parents le consultent très peu même s'ils reçoivent des notifications.

- **Travaux autour des écoles** : Il était prévu un retour du marché et de la foire Place René Gilet en Avril 2020, pour quand ce mouvement a-t-il été reprogrammé ?  
L'aire de jeux supprimée devait être remplacée par des équipements neufs près du kiosque à la rentrée, où en est ce projet ? Est-il prévu une consultation des parents concernant le type de jeux installés ?

- L'accès à la chaudière du gymnase a-t-il pu être sécurisé ?  
Rue GE Clancier, la distinction entre le trottoir et la route n'est pas évidente pour les enfants, y aurait-il un moyen d'augmenter le contraste entre ces 2 voies (marquage au sol ?)

La sécurisation de l'accès chaudière n'est pas encore réalisée, mais la demande a été prise en compte.

L'aire de jeux est budgétisée pour les travaux de 2021. L'emplacement n'est pas complètement arrêté. Le projet sera présenté aux parents et les jeux seront adaptés aux enfants.

La foire sera encore sur le parking de l'école élémentaire jusqu'en mai/juin tant que la halle marchande n'est pas réalisée. Le chantier va bientôt démarrer (réunion de préparation le 23 novembre).

#### Hommage à Samuel Paty :

Nous avons fait un hommage sans préciser l'attentat et l'hommage à Samuel Paty. Un moment particulier a été proposé dans les classes.

Aucun questionnement de la part des grandes sections mais une sensibilisation sur les valeurs de la république sera faite. S'il y avait eu des questionnements des enfants dans une classe une explication auprès des élèves aurait été apportée.

Certainement les parents ont-ils préservé leurs enfants.

**Retour des parents** : En plus des questions abordées plus haut, les parents ont souhaité saluer les efforts mis en place pour garder un fonctionnement agréable malgré le contexte sanitaire. La semaine du goût a aussi été appréciée.

Remerciement des parents pour continuer les projets et faire venir les intervenants.

Fin de séance : 20h50

Signature du Président

Monsieur Doublet

Signatures des secrétaires de séance.

Madame DUPLANTIER et  
Madame COZMA